Image not found or type unknown

Congés payés et arrêt maladie

Par **Tipha1918**, le **28/02/2025** à **13:43**

Bonjour.

Je voulais une précision quant aux arrêts maladies et aux gain de CP. Avec la nouvelle loi, si j'ai 1 seul jour d'arrêt maladie non professionnelle, soit 7h d'après mon poste, combien de CP je peux gagne ce mois là? Car pour mon employeur 1 jour d'arrêt maladie non professionnelle ou 1 journée d'absence pour enfant malade ça équivaut à 1 jour d'absence maladie et fait passer mes CP à 2.

Merci.

Par **miyako**, le **01/03/2025** à **15:53**

Bonjour,

Les arrêts de ce genre n'ont aucune influence sur les CP.Vous avez toujours 2,5 jours ouvrables par mois

cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés